



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 83606

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur la promotion du tourisme dans les zones dévastées par le tsunami du 26 décembre 2004. En effet, après ce terrible drame qui a plongé des populations entières dans la dépendance économique des secours internationaux, la reconstruction et la relance touristique sont posées, pour assurer la survie de ces pays sinistrés. Or les premières statistiques qui émanent de ces pays révèlent de graves difficultés pour un simple début de retour à la normale. Il conviendrait donc de promouvoir un tourisme utilitaire et humanitaire, pour aider le développement de ces pays dévastés et d'en expliquer l'intérêt pour ces pays concernés, mais aussi pour le devoir des nations développées, notamment quant aux flux migratoires et l'ampleur de l'aide au développement vers ces lieux sinistrés. Il lui demande donc quelles initiatives il compte prendre pour assurer cette promotion touristique dans les semaines et les mois qui viennent.

Texte de la réponse

À la suite du tsunami du 26 décembre 2004 qui a causé la mort de 95 Français et blessé 200 de nos compatriotes, le ministre délégué au tourisme a réuni, le jeudi 6 janvier 2005, une cellule de veille composée de voyagistes, d'agents de voyages, de compagnies aériennes et des administrations concernées. Si les départs de touristes de France vers la région sinistrée (Maldives, Sri Lanka, Phuket en Thaïlande et l'Inde du Sud) ont été suspendus par les voyagistes jusqu'au 16 janvier 2005, la France a été le premier pays à cesser de déconseiller les voyages dans la région affectée. Les tour-opérateurs français ont proposé à leurs clients un délai courant jusqu'au 31 janvier pour reporter ou annuler les voyages pour Phuket, l'Inde du Sud et le Sri Lanka. Les tour-opérateurs ont proposé également le report de l'offre, dans certains cas pendant un an. Le ministre s'est rendu du 28 janvier au 1er février dernier en Thaïlande, et notamment à Phuket, pour participer à une cérémonie en l'honneur de nos compatriotes décédés. Il a rencontré son homologue thaïlandais pour intégrer la relance de la destination dans l'accord de coopération, signé le 9 juillet 2004 à Bangkok. Il a ensuite participé à la réunion extraordinaire du conseil exécutif de l'Organisation mondiale du tourisme, où il a été décidé de mettre en place un plan d'aide touristique et de relance aux destinations touchées. Les organisateurs des grands salons et des expositions du tourisme en France (Salon mondial du tourisme, Mit-International, TopResa) ont mis gracieusement à disposition des moyens logistiques, notamment pour les Maldives et le Sri Lanka. Selon l'Organisation mondiale du tourisme, un redressement global est perceptible grâce à des réservations élevées pour la saison d'hiver. Il convient de souligner que pour la Thaïlande, les Maldives et le Sri Lanka, les capacités hôtelières et aériennes sont encore nettement inférieures à celles existant avant le tsunami. Les pays estiment que ces capacités pourront être rétablies en 2006. Cependant, Bali, la principale destination touristique de l'Indonésie, connaît une chute de fréquentation de 40 % à la suite des attentats du 1er octobre 2005. L'aide de la France représente près de 400 millions d'euros d'aides directes et près de 300 millions d'euros de prêts aux pays touchés. Ces initiatives publiques et privées s'attachent aux deux priorités, la reconstruction et le renforcement des capacités de prévention et d'alerte en cas de catastrophe. En 2006, de nouvelles initiatives seront prises en matière de relance de ces destinations en concertation avec

les offices de tourisme et les professionnels français.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83606

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2006, page 679

Réponse publiée le : 4 avril 2006, page 3749